

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 2 Mars 2021 – 18 heures

Présents : 13

DELFOLE Yves – DECOSTER Christine - DEROULLERS Patrick – GRASSET Séverine - DURIEZ Patrick - - BOUREL Michel – MOULART Fabienne - VANCAYZEELE Véronique - CITERNE Denis - DULONGCOURTY Evelyne - BOULINGUIEZ Pamela - LEROY Jean-Alain - MAES Philippe -

Procurations :

DEFOSSEZ Odile à DEROULLERS Patrick
GRUSON Paul à DELFOLE Yves

Excusé :

Effectif du conseil municipal :	15
Présent en séance :	13
Procurations :	2
Absent :	0

Secrétaire de séance : Paméla BOULINGUIEZ

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer

- Approbation et observation compte rendu du 27 janvier 2021
- Examen des projets de délibération

Adoption du compte rendu du 27 janvier 2021

M. le Maire demande s'il y a des observations au compte rendu

Pas d'observation, le compte rendu est adopté à l'unanimité

1 – Demande de subvention dans le cadre ADVB pour la création d'une salle multi-activités à dominante sportive

Le maire rappelle que lors du précédent conseil municipal il a été décidé la construction d'une salle multi-activités à vocation sportive et que pour financer ce projet des subventions seront nécessaires.

Ce projet a été estimé à 961 941.75€ H.T SOIT 1 154 330.10€

Des demandes de subventions ont été faites auprès de l'état dans le cadre de la DETR et du DSIL.

il y a lieu maintenant de solliciter le département du nord afin d'obtenir une subvention d'un montant estimatif de 300 000€, cette somme étant le montant maximum octroyé par le département pour ce type de projet.

Il sollicitera également la Région pour un montant de subvention de 150 000€.

2 – Contribution de la commune au titre de la défense extérieure contre l'incendie

La commune a confié l'exploitation de son service de Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) au SIDEN-SIAN La contribution à ce service représente un coût de 5 235€ qui peut être fiscalisée ou budgétisée.

Le conseil municipal décide de la budgétiser, la somme sera inscrite au budget primitif 2021.

Accepté à l'unanimité

3 – renouvellement de l'adhésion du Cdg59 pour l'assurance du personnel

Les collectivités ont la faculté de souscrire un contrat d'assurances statutaires afin de se prémunir contre les risques financiers qui résultent de ses obligations en matière de :

- Décès
- Accident du travail ou maladie professionnelle
- Incapacité de travail résultant d'une maladie
- Maternité

La commune confie au centre de gestion du nord la gestion des opérations déroulant de la mise en œuvre du contrat d'assurance assorti d'une mission d'information, d'assistance et de conseil. Le coût de cette mission est égal à 6% du montant de la prime acquittée.

Après appel d'offre, le CDG a retenu comme prestataire CNP Assurances.

Après examen de cette proposition il est proposé de couvrir les risques dans les conditions suivantes :

- Les risques couverts :
Décès
Maternité/paternité/Adoption
Maladie ordinaire – Longue maladie et longue durée – Temps partiel thérapeutique
Accident de service/ Maladie professionnelle

- La franchise retenue en maladie ordinaire est de 15 jours ferme
- Le taux de cotisation correspondant est de 6.19% auquel s'ajoutent les frais de gestion du CDG

Le conseil municipal décide d'adhérer au contrat de groupe d'assurance statutaire du Cdg59 et autorise M. le Maire à signer les contrats.

4 – Enquête public - avis sur l'atelier porcin à Vieux-Berquin

Une enquête publique est ouverte du 8 mars au 9 avril 2021 concernant la demande de la SCEA FERME DE BERQUIN, la commune doit donner son avis

M. Le Maire présente le projet, à savoir :

la demande porte sur 2097 animaux-équivalents et la régularisation de l'exploitation, autorisée en 2004 pour un atelier naisseur de 574 animaux-équivalents et actuellement exploitée en naisseur-engraisseur à un niveau supérieur, 1562 animaux équivalents, ainsi qu'à la régularisation du bâtiment P5 de 30m/20m construit en 2019 sans permis de construire (300 places soit 765 animaux-équivalents).

-une demande de dérogation pour ce même bâtiment P5, les distances et implantation de la construction n'étant pas respectées vis-à-vis des tiers (norme 100m des habitations, le bâtiment est situé à 94m).

- la construction d'un bâtiment porcin de 1020 m², d'un bâtiment bovin de 240m² et d'un bâtiment de stockage (démolition et reconstruction de 392m²).

- le projet d'agrandissement de l'atelier de découpe crée en 2016.

Le Maire présente le plan d'épandage sur notre commune.

Le maire propose un avis défavorable aux motifs

1. Que cette exploitation est située à 1km des limites de notre commune à proximité des cours d'eau (Plate Becque, Breyne Becque et Bras de Merris) et que les normes d'épandage ne sont pas respectées.
2. Que la commune a déjà sur son territoire 2 installations classées pour la protection de l'environnement et 1 autre située à 1km à vol d'oiseaux.
3. Que ce modèle de consommation est de plus en plus rejeté par la population.

Après délibération le conseil municipal décide à l'unanimité de donner un avis défavorable (15Voix).

5 – Vote du compte administratif 2020

Mme Christine DECOSTER, adjointe aux finances, présente le compte administratif 2020.

	Prévisions	Réalisations	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture exercice 2019	Part. affectée à l'inv. (1068)	Résultat de clôture 2020
INVESTISSEMENT						
DEPENSES	927 905.48	526 870.56€	-		-	
RECETTES	927 905.48	348 943.73	-177 926.83€	150 097.53€		-27 829.30€
FONCTIONNEMENT						
DEPENSES	831 667.99	545 552.97€	-			
RECETTES	831 667.99	637 963.43€	92 410.46€	347 745.99€	100 000.00€	340 156.45€
TOTAUX	1 759 573.47		- 85 516.37€	497 843.52€	100 000.00€	312 327.15€

Ainsi que les restes à réaliser en investissement :

Dépenses : 358 504.00€, Recettes : 308 069.12€

Besoin de financement : 50 434.88€

Le compte administratif est les restes à réaliser sont approuvés et adopté à l'unanimité des membres présents. (13 voix pour).

6 – affectation des résultats de fonctionnement

Le résultat de fonctionnement apparaissant au compte administratif 2020 s'élève à la somme de 340 156.45€

Vu l'obligation qui est faite, depuis la mise en œuvre de la M14, d'affecter le résultat de la section de fonctionnement,

Vu le besoin de financement constaté en section d'investissement,

Il vous est proposé de vouloir bien, dans le cadre du budget primitif de 2021, affecter : la somme 80 000€ au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés »

le solde, soit 260 156.45€ au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté ».

13 voix pour

7 – Vote du Budget Primitif 2021

Mme DECOSTER présente le budget primitif 2021,

M. LEROY demande des explications concernant les prévisions en fonctionnement notamment pour les charges concernant les vêtements de travail et l'énergie électricité, en effet les sommes prévues semblent importantes au vu des réalisations de l'année 2020.

Mme SLUPEK présente les montants de dépenses 2019 et explique qu'en 2020 en raison de la pandémie covid, le personnel a moins travaillé et que les tenues n'ont pas été renouvelées mais qu'elles le seront cette année,

Il s'interroge également sur le montant prévu pour le recrutement de la personne qui remplacera Mme SLUPEK, qui fera valoir ses droits à la retraite en fin d'année, cette personne est prévue pour travailler en binôme 4 mois.

Que le montant des dépenses d'électricité en 2019 était de 31 000€ pour seulement 13 994€ en 2020. Il a donc été prévu une somme équivalente à l'année 2019 en 2021.

M.le Maire propose que les subventions 2021 aux associations soient diminuées de moitié du fait qu'à ce jour aucune manifestation ne pourra être organisée durant le 1^{er} semestre en raison de la crise sanitaire, il expose aussi que les associations ont bénéficiées du montant intégral de leur subvention en 2020.

M.Leroy retorque que le comité des fêtes n'a pas reçue de subvention, s'ensuit un débat entre M.le Maire et M.Leroy. Le Maire met fin au débat, la commune exige le compte de l'exercice écoulé pour le versement de toute subvention.

Concernant les dictionnaires offerts aux élèves en fin d'année scolaire pour leur départ en 6^{ème}, M.Bourel propose d'offrir les dictionnaires aux élèves dès le CM1 afin qu'ils puissent travailler en classe durant les 2 années avant leur départ. La proposition est acceptée.

Après délibération le budget a été adopté à l'unanimité, il se présente comme suit

	Pour mémoire crédits votés en 2020	Réalisations 2020	Reports de crédits de 2020	Nouveaux crédits pour 2021	Proposition de budget pour 2021
INVESTISSEMENT					
DEPENSES	927 905.48	526 870.56	358 504.00	957 364.87	957 364.87
RECETTES	927 905.48	348 943.73	308 069.12	957 364.87	957 364.87
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES	831 667.99	545 552.97		835 218.45	835 218.45
RECETTES	831 667.99	637 963.43		835 218.45	835 218.45
TOTAUX	1 687 122.75				1 792 583.32

Communication du maire :

Les travaux pour la création de trottoirs devant les 3 nouvelles maisons situées rue de Bailleul commenceront le lundi 9 mars. La société TTL sera en charge des travaux.

Le démontage du coffret électrique rue du moulin interviendra le 30 mars.

M. le Maire indique qu'il a signé le devis pour les jeux extérieurs du parc (structure pyramidale, babyfoot, table de ping-pong, réfection du sol du parc existant).

Suite à l'enquête menée auprès des Merrisiens concernant les activités sportives souhaitées dans la nouvelle salle, une personne s'est proposée pour la création d'un club de basket en partenariat avec le club de Bailleul.

M.Leroy demande si la mairie a eu un retour du Département concernant le problème de stationnement rue de la gare

M.le Maire répond qu'un courrier a été envoyé au Département et qu'à ce jour il n'a pas eu de réponse.

M.Le Maire s'aperçoit qu'il a omis de proposer au vote les taxes sur le foncier bâti et non bâti
Il propose de garder les mêmes taux que l'année précédent soit :

- Taxe sur le foncier bâti : 13.68%
- Taxe sur le foncier non bâti : 29.31%

Adopte à l'unanimité par 15 voix pour

la séance est levée à 20h30

Nom	Prénom	Signature
BOULINGUIEZ	Pamela	ABSENTE
BOUREL	Michel	
CITERNE	Denis	
DECOSTER	Christine	
DEFOSSEZ	Odile	
DELFOLIE	Yves	
DEROULLERS	Patrick	
DULONGCOURTY	Evelyne	
DURIEZ	Patrick	
GRASSET-TURCO	Séverine	
GRUSON	Paul	
LEROY	Jean-Alain	
MAES	Philippe	
MOULART	Fabienne	
VANCAYZEELE	Véronique	